

BON DE DÉPENSE pour la somme

de (1) trois cent septante francs

motif (2) salaire au canton de la poste
Semadadi - trois de trois de 87.



A Tchegeri, le 14/12/1958

Le (3)

T. M. -

Houmbl,

Vu payer: Le ou les temoins,

Livre de caisse n° 105d

IV 1c Mulera.

Cash.

Marie

(1) en toutes lettres.

(2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.

(3) chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

RUANDA-URUNDI

Frs 7.800.

BON DE DÉPENSE pour la somme

de (1) Sept mille huit cent francs.
motif (2) Garet M^e Pascal pour actat.

Tolles 30 t a' 260 - 7.800.

Régie Scierie n° 18.

A Ruhengeri, le 18/12 1954

Le (3)

Vu payer: Le ou les temoins,

Livre de caisse n° 1051.

C.P.O. 18.

Voir 87/Gome

(1) en toutes lettres.

(2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.

(3) chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établi le bon.

BON DE DÉPENSE pour la somme

de (1) *Sept cents francs.*

motif (2) *Achat d'une tompe à clbr. Witzens,
four Céleste Gorhuis
d'accord avec A.T. Poellet*

A *Ruhengeri*, le *12/12/1950*
Le (3) *Cf. AAC.*

Vu payer: Le ou les témoins,

Livre de caisse n° *1050*

*IV - 18. Bl. N°
Cash.*

(1) en toutes lettres.

(2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.

(3) chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établi le bon.

44

BON DE DÉPENSE pour la somme

de (1) Cent francs -
motif (2) salaires pour réparation 2 vélos CAC.

A Bulgeni, le 12/12/1954.
Le (3) Ct. CAC.

Vu payer: Le ou les témoins,

Livre de caisse n° 1049.

(1) en toutes lettres.

(2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.

(3) chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

W 1a Bulgeni
cash.

✓